

DOSSIER DE PRESSE

Conseil communautaire

Jeudi 17 décembre 2020

Contact presse : Yohan Letertre
Attaché de presse ■ Cabinet du Président
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 11

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ordre du jour du Conseil communautaire

- 1) Installation d'un nouveau conseiller communautaire
- 2) Modification de la composition de la commission Aménagement, urbanisme, politique de la ville, habitat
- 3) Modification de la représentation de la CA au sein du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la Région de Lagny (SIETREM)
- 4) Modification de la représentation de la CA au sein de l'assemblée générale de l'association « Descartes Développement & Innovation »
- 5) Modification de la représentation de la CA au sein du conseil d'administration du collège du Lizard à Noisiel
- 6) Modification de la délibération n°200710 du 6 juillet 2020 portant délégations d'attributions au Président
- 7) Validation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne**
- 8) Demande de nouvelle répartition des sièges de délégués au sein du SIETOM
- 9) Désignation d'un représentant à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
- 10) Désignation d'un représentant pour Trois Moulins Habitat
- 11) Décision modificative n°2 - Budget principal - exercice 2020
- 12) Décision modificative n°2 - Budget annexe eau - exercice 2020
- 13) Décision modificative n°2 - Budget annexe assainissement Val Maubuée - exercice 2020
- 14) Décision modificative n°2 - Budget annexe assainissement Marne et Chantereine - exercice 2020
- 15) Décision modificative n°2 - Budget annexe assainissement de la Brie Francilienne - exercice 2020
- 16) Décision modificative n°2 - Budget annexe immeuble de rapport - exercice 2020

- 17) Décision modificative n°2 - Budget annexe restaurant communautaire - exercice 2020
- 18) Décision modificative n°2 - Budget annexe des activités aquatiques - exercice 2020
- 19) Fonds de concours pour la commune de Brou sur Chantereine relatif au programme des travaux de voirie 2020
- 20) Fonds de concours pour la commune de Chelles relatif au programme des travaux de voirie 2020
- 21) Fonds de concours pour la commune de Courtry relatif au programme des travaux de voirie 2020
- 22) Fonds de concours pour la commune de Vaires sur Marne relatif au programme des travaux de voirie 2020
- 23) Reconduction du dispositif dérogatoire relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des emprunts structurés à risque
- 24) Admissions en non-valeur ou en créances éteintes pour :
 - A/ le budget principal
 - B/ le budget annexe assainissement Val Maubuée
 - C/ le budget annexe assainissement Marne et Chantereine
 - D/ le budget annexe immeuble de rapport
 - E/ le budget annexe activités aquatiques
- 25) Constitution d'une provision sur le budget principal au titre du risque de non recouvrement des titres de recettes émis par la CA PVM
- 26) Transfert des immobilisations liées aux aires d'accueil des gens du voyage du budget principal au budget annexe des immeubles de rapport
- 27) Transfert des immobilisations liées aux à la Maison de l'Entreprise Innovante du budget principal au budget annexe des immeubles de rapport

Ordre du jour du Conseil communautaire

28) Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du :

- A/ budget principal 2021
- B/ budget annexe eau 2021
- C/ budget annexe assainissement Val Maubuée 2021
- D/ budget annexe assainissement Marne et Chantereine 2021
- E/ budget annexe assainissement Brie Francilienne 2021
- F/ budget annexe canalisation transport 2021
- G/ budget activités aquatiques 2021

29) Révision des tarifs du restaurant communautaire

30) Convention de mise à disposition de moyens techniques et de remboursement des dépenses engagées par la commune de Roissy-en-Brie au bénéfice de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

31) Conditions de recrutement d'un adjoint au responsable de secteur carrière/paye

32) Conditions de recrutement d'un conseiller en prévention des risques professionnels

33) Conditions de recrutement du directeur du Tourisme et de l'attractivité du territoire

34) Conditions de recrutement d'un responsable administratif et financier Oxy'Trail

35) Contrat d'apprentissage pour l'Oxy'Trail

36) Attribution d'un acompte sur la contribution versée à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « La Ferme du Buisson » pour l'année 2021

37) Attribution d'un acompte de subvention au Théâtre de Chelles – Convention de participation financière – Année 2021

38) Adhésion aux organismes suivants :

- A/ Conservatoires de France
- B/ Le collectif Scènes 77

C/ Le groupe des 20 théâtres en IDF

D/ Risotto

E/ Syndicat National des Scènes Publiques

39) Demande d'agrément du CRD/Réseau des conservatoires assurant un cycle préparatoire à l'entrée dans l'enseignement supérieur en Théâtre

40) Tarifs du réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne – Réduction tarifaire en raison de la crise sanitaire

41) Reprise en régie des activités d'enseignement artistique de l'Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur-Marne (EMOHC)

42) Attribution d'un acompte de subvention à l'association « Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur-Marne » (EMOHC) – Convention de participation financière – Année 2021

43) Comité départemental de la randonnée pédestre en Seine-et-Marne : adhésion, désignation d'un représentant et convention pour la création et l'entretien du balisage d'itinéraires de randonnées pédestres

44) Convention-cadre de partenariat pour le développement et la valorisation de l'offre touristique sur les bords de Marne

45) Attribution d'un acompte de subvention à la Mission Locale de l'Emploi de Paris-Vallée de la Marne – Convention de participation financière – Année 2021

46) Attribution d'un acompte de subvention à la Mission Locale du Bassin Chellois – Convention de participation financière – Année 2021

47) Attribution d'un acompte de subvention à la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE) – Convention de participation financière – Année 2021

Ordre du jour du Conseil communautaire

- 48) Attribution d'un acompte de subvention à l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne (IINO77) – Convention de participation financière – Année 2021
- 49) ZAC de la Régalle à Courtry - Prorogation du protocole d'accord portant sur la garantie d'emprunt souscrit par la SPLAIN M2CA auprès de la Société Générale
- 50) Remise gracieuse de loyers sur le budget Immeuble de rapport
- 51) Fixation des tarifs pour la Maison de l'Entreprise Innovante au 1er janvier 2021
- 52) Attribution d'un acompte de subvention à l'association « Descartes Développement & Innovation » - Convention de participation financière - Année 2021
- 53) Fonds Résilience - Avenant à la convention avec l'association Initiative
- 54) Demande d'extension de la dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés à Champs-sur-Marne pour l'année 2021
- 55) Demande d'extension de la dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés à Chelles pour l'année 2021
- 56) Convention de participation financière pour le ramassage propreté sur les bords de Marne et le canal de Chelles
- 57) Contrat d'obligations réelles environnementales (ORE) avec l'EPAMARNE sur les parcelles AM 377, 378 et 379 à Champs-sur-Marne
- 58) Déclassement par anticipation et désaffectation du bien cadastré AK 54 et 56, sis à Noisiel, cours des Deux Parcs et du Lizard en vue de sa cession à Arche Promotion
- 59) Dossier de suppression de la ZAC Champs-Noisiel-Torcy et protocole foncier et de travaux liés à cette suppression de ZAC
- 60) Transfert du Droit de Préemption Urbain de la commune de Noisiel à la CA Paris-Vallée de la Marne sur le secteur « cœur de projet » du NPNRU et instauration du Droit de Préemption Urbain Renforcé

- 61) Programme de renouvellement urbain des Deux Parcs-Lizard à Champs-sur-Marne et Noisiel – Définition des objectifs et des modalités de la concertation pour le secteur d'intervention : modifications
- 62) Convention pluriannuelle du projet de Renouvellement Urbain de la CA Paris-Vallée de la Marne – Ajustement mineur n°1 relatif au secteur de l'Arche Guédon à Torcy
- 63) Avenants aux conventions partenariales pour les réseaux de bus TRANSDEV du nord et du sud - faisant la jonction avec la mise en concurrence
- 64) Personnel communautaire : prise en charge par la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne des cotisations des architectes communautaires pour les années 2020, 2021 et 2022
- 65) Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic vers l'amont et l'élaboration du plan d'actions dans le cadre de la Recherche des Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) avec le SIAM
- 66) Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de mise en conformité des branchements particuliers par les propriétaires
- 67) Mise en place de la Déclaration de Mise en Location sur la commune de Brou-sur-Chantereine
- 68) Convention de partenariat avec Emmaüs Habitat dans le cadre de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale du Chemin de l'Arange à Courtry
- 69) Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage
- 70) Voeu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la CAPVM**

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

7

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) définit **les objectifs en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation contre le changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air.**

Il est établi pour 6 ans (2021-2026) et concerne toutes les Villes du territoire. Le PCAET contient :

- [Un diagnostic](#)
- Une stratégie territoriale (votée par le conseil communautaire le 6 février 2020)
- Un programme d'actions
- Un dispositif de suivi et d'évaluation

L'Agglomération a fixé des objectifs stratégiques à l'horizon 2030 :

- 15% de baisse des consommations d'énergie, avec un effort important à réaliser sur la rénovation thermique des bâtiments et le soutien aux mobilités durables.
- Une multiplication par 2,2 de la production d'énergie renouvelable.
- 25% de baisse des émissions de polluants atmosphériques.

L'atteinte de ces objectifs permettrait de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Le plan d'actions a été élaboré avec les communes et plus de cinquante partenaires : Région, Département, Université Gustave Eiffel, aménageurs, bailleurs sociaux, gestionnaires de réseaux d'énergie, entreprises, etc.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

7

Un plan de 51 actions pour la période 2021-2026, décliné en 6 axes :



Mobilité durable



Performance énergétique des bâtiments (logement et tertiaire)



Organisation interne de l'Agglomération et des communes



Action citoyenne



Energies renouvelables



Développement économique local et économie circulaire

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

7

Dès 2021, **34 actions sont inscrites au projet de PCAET**, notamment :

- La réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la CA et communal
- L'élaboration d'une stratégie cyclable*
- L'identification de zones prioritaires pour les projets de rénovation énergétique
- La mise en place du Service Unique de Rénovation Energétique (SURE)*
- La mise en service du réseau de chaleur en géothermie à Champs-sur-Marne/Noisiel*
- L'accompagnement des acteurs du territoire pour le développement de l'énergie solaire
- L'expérimentation de la collecte séparative des déchets organiques

* Actions commencées en 2020.

Après approbation du plan d'actions par le conseil communautaire et une phase d'instruction réglementaire (Etat, Région et Autorité environnementale), **une participation du public sera organisée par voie électronique**. Toutes les pièces seront disponibles sur le site de l'Agglomération : chacun pourra ainsi faire part de ses observations ou propositions.

A l'issue de cette procédure, le PCAET final sera validé par le conseil communautaire, avant la signature d'une charte d'engagement entre l'Agglomération, les communes et les partenaires en septembre 2021.

Vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances

71

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur un vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de l'Agglomération.

« Depuis le début de la crise sanitaire, Paris-Vallée de la Marne a engagé les moyens attendus pour protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics intercommunaux, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises.

Pour 2020, l'impact de la crise sanitaire s'élève à 2,250 M€ pour Paris-Vallée de la Marne.

Les compensations prévues par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, annoncées comme devant bénéficier à 12 000 à 13 000 collectivités, ne vont en définitive être allouées qu'à 2300 à 2500 communes (dont 80% de moins de 1000 habitants) et à environ 100 intercommunalités.

Le projet de loi de finances pour 2021, en cours d'examen au Parlement, ne comprend aucune mesure visant à aider les grandes communautés d'agglomération à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur leurs budgets.

La commande publique a chuté de 22% sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019, ce qui entraîne un manque à gagner de chiffre d'affaires pour les entreprises prestataires qui s'élève à 14,6 milliards d'euros. Les investissements des collectivités locales correspondent à 58% de l'investissement public en France. A elles seules, communes et intercommunalités représentent 63% de la part des collectivités.

Envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, grandes communautés et métropoles n'est ni réaliste ni acceptable

Paris-Vallée de la Marne demande que l'Etat compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne et garantisse le maintien d'un montant de CVAE* identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020. »

(CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Les événements à venir à Paris-Vallée de la Marne



Boostez votre projet engagé !

Un appel à candidatures est lancé pour soutenir la promotion et le développement des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Pour être coaché dans la réalisation de votre projet, déposez votre dossier avant le 8 janvier 2021.

Plus d'informations : www.agglo-pvm.fr



La 5^e édition du concours de nouvelles de Paris-Vallée de la Marne est lancée

Cette édition 2021 du concours de nouvelles a pour thème « Transformations et Métamorphoses ».

Chacun est invité à faire preuve d'imagination et à décliner le sujet aux sens propres et figurés : les mutations, les transformations des corps, les changements d'états...

Les inscriptions seront ouvertes le 16 janvier 2021. La date limite de dépôt des textes est fixée au 24 avril 2021.

Les événements à venir à Paris-Vallée de la Marne



Réunion publique autour du projet de renouvellement urbain des Deux Parcs-Luzard à Champs-sur-Marne et Noisiel le 14 janvier 2021

Après l'ouverture de la Maison du Projet (située au 9, Cours des Deux Parcs à Noisiel), la concertation autour du projet de renouvellement urbain se poursuit avec l'organisation d'une réunion publique, qui aura lieu en visioconférence le 14 janvier 2021, à partir de 18h.



Ouverture des inscriptions Oxy'Trail le 16 janvier 2021

Après l'annulation de l'édition 2020 en raison du contexte sanitaire, Oxy'Trail revient les 26 et 27 juin 2021, au départ du parc de Noisiel.

Au programme, 7 courses adaptées à tous types de coureurs, à la découverte de Paris-Vallée de la Marne avec des circuits passant par les bords de marne, les jardins classés du château de Champs-sur-Marne, ou encore l'île de loisirs Vaires-Torcy, site olympique Paris 2024.

Les inscriptions seront ouvertes le 16 janvier 2021.

Prochain Conseil communautaire

Jeudi 4 février 2021
à l'Hôtel d'Agglomération à Torcy

Contact presse : Yohan Letertre
Attaché de presse ■ Cabinet du Président
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 11

www.agglo-pvm.fr

